

BULLETIN d'INSCRIPTION
PELERINAGE en POLOGNE du 22 au 29 avril 2014

TARIF par pèlerin au départ de l'aéroport, en chambre double, sur la base de 35 pèlerins = 1290 €

Supplément pour chambre individuelle = 125 €

> Entourez SVP : Mr / Mme / Mr et Mme / Père / Frère / Soeur

NOM : Prénom :

NOM : Prénom :

Nationalités : Professions :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone mobile : Fixe :

Email (très lisible)

Nom, coordonnées et nature du lien de la personne à prévenir en cas

d'urgence :

.....

- **Joindre obligatoirement une photocopie du passeport ou de la Carte Nationale d'Identité de chaque pèlerin.**

HEBERGEMENT : merci de cocher votre choix

Souhaite partager sa chambre. Avec :

Désire une chambre individuelle, dans la limite des places disponibles, avec un supplément de 125 € (à régler à l'inscription)

REGLEMENT :

Par chèques à l'ordre de « Pèlerinages diocésains de Beauvais », ou par prélèvement bancaire mensuel sans frais (voir ou demander formulaire spécifique). Le chèque d'acompte sera encaissé rapidement, les chèques de soldes (un ou plusieurs) seront encaissés mensuellement et au plus tard le mois précédent le départ.

- En chambre double, par personne : chèque d'acompte de 400 € et solde de 890 €
- En chambre individuelle : chèque (acompte + suppl. Chambre indiv.) de 525 € et solde de 890 €.

CONDITIONS DE VENTE ET D'ANNULATION :

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le pèlerinage si le nombre d'inscrits est insuffisant ou pour raison majeure.

Toute annulation doit être notifiée par lettre. Les versements effectués par le pèlerin pourront être remboursés sous déduction des frais suivants en fonction de la date de l'annulation :

> Jusqu'à 31 jours du départ : Les frais de dossier s'élevont à 50 euros.

Dans le cas où le billet d'avion est émis, il n'est ni remboursable, ni modifiable, et donc sera dû en totalité.

> Entre 30 et 21 jours avant le départ : il sera retenu 25% du montant total du voyage.

> Entre 20 et 8 jours avant le départ : il sera retenu 50 % du montant total du voyage

> Entre 7 et 2 jours avant le départ : il sera retenu 75 % du montant total du voyage.

> à moins de 2 jours avant le départ, il sera retenu 90 % du montant total du voyage.

> le jour du départ, il sera retenu 100 % du montant total du voyage.

Tout voyage interrompu ou abrégé (du fait du pèlerin) et pour quelque raison que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement sauf si la situation correspond aux conditions de la garantie annulation pour cas de force majeure(cf docs joints).

Je déclare en mon nom et au nom des personnes inscrites sur ce feuillet, avoir pris connaissance du programme, des conditions financières, générales et particulières.

à Le

Signature, précédée de la mention «Lu et approuvé»

Inscription à renvoyer avant le